

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs,

Il nous est donné ce soir de nous prononcer sur le budget 2013.

Le budget comprend l'estimation précise de toutes les recettes et de toutes les dépenses susceptibles d'être effectuées dans le courant de l'exercice financier 2013.

C'est avec un soin tout particulier que le Groupe PS a analysé le budget proposé, l'occasion de remercier d'emblée les services de M. le Receveur communal qui ont tenté d'apporter les précisions demandées, de même que M. le Président de la Commission des Finances, Bernard LANGHENDRIES et les membres qui ont eu l'occasion de débroussailler le projet de budget en Commission des Finances.

L'occasion aussi de souligner la démarche positive qui nous a été donnée de participer le 6 février à la formation donnée par M. le Receveur Luc MESSELIS qui a permis de mieux comprendre la structure du budget, de mieux saisir les voies et les moyens financiers dont peut disposer notre commune.

Si pour les sages, les plus avertis, cet exercice 2013 est le douzième, le dix-huitième et même pour l'un d'entre nous le quarantième, les nouveaux élus socialistes sont confrontés, pour la première fois, au budget communal de SILLY.

Bien évidemment, le budget est un outil prévisionnel qu'il faudra ultérieurement comparer au compte, cet outil illustrant la réalité des recettes et dépenses réalisées au cours d'une année

En terme de prévision, nous conviendrons en reprenant ce bon mot de Pierre DAC que « la prévision est difficile surtout lorsqu'elle concerne l'avenir. »

Aussi, Chers Collègues, le travail budgétaire réalisé ne renvoie pas à la Déclaration de politique générale de la commune, celle-ci ne nous ayant pas encore été présentée, c'est dommage !

Comment bien situer les priorités financières sans connaître les intentions des nouveaux partenaires silliens ? Vous me rétorquerez que l'on verra plus tard, chaque chose en son temps, mais une bonne gouvernance se donne d'abord des objectifs, le budget étant l'outil de réalisation de la politique communale et non l'inverse.

Evidemment ce budget est le premier d'une nouvelle mandature, mais l'on aurait pu être mieux informés des intentions de la nouvelle équipe, d'autant que l'envie de convoler ensemble unit le CDH et le MR depuis bientôt un an et que l'accord, a été scellé sur les fonds baptismaux de SILLY depuis le 14 octobre 2012.

A son examen, le projet de budget contient des éléments qui rencontrent les priorités émises par les élus socialistes, en quelque sorte pour des points essentiels nous retrouvons les « priorités » défendues parmi lesquelles :

- l'augmentation de la dotation du CPAS, de 3 %, c'est essentiel ; nous en avons voté le principe au sein des instances du CPAS, car si SILLY est une commune où il fait bon vivre pour bon nombre, c'est aussi une commune qui doit répondre aux priorités du droit au revenu d'intégration sociale pour les plus démunis, aux aides essentielles telles que les services de proximité du CPAS, les chèques « mazout », le soutien aux familles monoparentales.

- l'augmentation de la contribution de notre commune au financement de la Zone de Police, l'on ne peut que s'en féliciter, les récents évènements liés à l'insécurité routière, à la déferlante des cambriolages ont mis en évidence la nécessité de disposer de moyens pour assurer le respect du droit à la sécurité pour tous nos citoyens.
- Le volume de l'emploi communal est maintenu, nous savons combien répondre aux besoins de scolarisation, d'encadrement des enfants, du suivi des travaux, de protection de l'environnement, de gestion quotidienne de missions administratives nécessite un personnel compétent, formé et motivé !

Enfin, vous évoquez dans votre petite note de politique générale, la nécessité de partenariat entre la commune et le CPAS, ayant sans cesse préconisé ce type d'approche, nous ne pouvons qu'espérer voir aboutir en cette assemblée les projets en conséquence.

Pour les points évoqués et qui relèvent du budget ordinaire, nous pouvons rencontrer le budget 2013 pour l'essentiel.

Malheureusement, il ne nous sera pas possible d'apporter un soutien à l'ensemble du budget ordinaire qui nous est soumis.

La fonction **789** «Education populaire et Arts » se caractérise tant en recettes qu'en dépenses par des confusions sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir.

Vous faites apparaître régulièrement l'intitulé Culture et Musique 11.350 € en Recettes, p. 67, 38.000 € en Dépenses, p. 68.

Il serait utile de disposer d'informations plus précises, nos recettes découlent-elles de subsides ? d'affectations de moyens communaux ?

Un générique de dépenses de 38.000 sous cette rubrique « Culture et Musique » est pour le moins laconique.

L'occasion aussi de nous inviter à avoir une réflexion sur l'articulation que l'actuelle majorité conçoit entre les initiatives du Service de la Culture et celle de l'ASBL « Centre Culturel » dont je me dois de relever que la prévision 2013 n'intègre pas l'indexation 41.000 € en 2011, 41.000 € en 2013.

Votre budget et l'on peut s'en réjouir évoque ici et là la contribution des autres pouvoirs publics dans les frais de fonctionnement – aide européenne (p. 67).

En 2012 vous indiquiez déjà cette source de subsides 10.000 €, qu'en est-il ? S'agit-il de subsides liés à la semaine européenne ? si oui, la semaine turque en a-t-elle bénéficié et qu'en sera-t-il de la semaine cubaine ?

Je relève en tous les cas que le montant global des subsides destinés aux associations culturelles et fanfares qui représentent aussi une forme de saveurs du terroir, totalisent pour le budget 2013 : 750 €.

En 2012 : 11.000 €, bien sûr me direz vous il s'agit pour l'essentiel du subside destiné à Sites-en-lignes, initiative intéressante, mais vous conviendrez du décalage important.

Enfin, je ne peux qu'exprimer un profond malaise à la lecture de la liste des ASBL bénéficiaires de subventions communales.

Vous vous souviendrez qu'en dehors des subsides numéraires, « l'argent comptant aux ASBL » il fut convenu de chiffrer les aides services (matériel, aides services, prestations du personnel, ...) c'est logique ces aides peuvent atteindre des équivalents financiers non

négligeables, aussi comment expliquer l'absence de toutes références aux « joyaux communaux » que sont le Printemps musical et le Théâtre au Vert, les initiatives sont intéressantes, les élus socialistes ont soutenu auprès de la Ministre de la Culture LAANAN et auprès des autorités régionales et provinciales, il est impossible à la lecture de ce budget d'identifier les aides communales nombreuses, ne sommes-nous pas en attente d'une réglementation précise évoquée au cours de la précédente mandature ?

Second morceau de choix de ce budget ordinaire, la fonction **874 – Alimentation – Eau.**

Ici nous nageons si j'ose dire dans le surréalisme. Nous pataugeons dans des données imprécises, quelque part nous approchons de « l'ivresse des fonds marins » j'entends.

L'eau, l'alimentation ne va pas nous renvoyer sur les besoins vitaux non satisfaits sur notre planète, par rapport auxquels des communes solidaires sont capables de s'associer pour financer une pompe à eau au Burkina Fasso, à une lutte contre le paludisme dans un pays de l'est africain.

SILLY loin de ces misères que l'on ne saurait voir, l'on parle en dépenses de représentation, de réception – slow food (European schools) p. 90

52 € au compte 2011, 23.000 € aux budgets 2012, 2013 ! Quelles représentations ? Quelles réceptions ?

Les séances d'informations pour Cittaslow atteignent 20.750 € au budget 2013.

Les frais de déplacement et de séjour du personnel communal et des mandataires dans la rubrique Alimentation – Eau passent de

2.625,96 € au compte 2011 à une prévision en 2013 de 23.000 €

Est-ce bien sérieux ?

Les plus habiles évoqueront les recettes liées à ces initiatives, sans en préciser l'origine, l'Europe sans doute !

Page 91, vous annoncez 119.846,25 € de recettes au budget 2013, vous en annoncez 110.346 en 2012, qu'en est-il ?

Sur le même intitulé Eau/Alimentation, nous aurions pu trouver un effort vers des rubriques pertinentes notamment qui aurait évité que la fonction du budget communal consacrée à l'Aide aux pays en voie de développement soit de zéro € tant en recettes qu'en dépenses.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre les articles budgétaires liés à la fonction 874 Alimentation – Eau et nous nous abstiendrons pour la fonction 789 Education populaire et Arts à l'exception de l'article 76202/332-02 subside au Centre culturel pour lequel nous voterons pour malgré sa non indexation.

Je laisserai en conclusion ces quelques mots à un des meilleurs dialoguistes du cinéma français, Michel AUDIARD « Gouverner ne consiste pas à aider les grenouilles à administrer leur mare »

Yves VAN DE VLOET,  
Chef de Groupe PS  
Conseil communal de SILLY